



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Vétérinaire



Le vétérinaire soigne les animaux d'élevage, de compagnie, de sport...
Il exerce également son métier dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics (locaux, nationaux et internationaux).
Acteur incontournable de la santé publique, de la sécurité sanitaire des aliments et du bien-être animal, le vétérinaire est à l'interface des santés animale, humaine et environnementale. Il participe notamment aux programmes de gestion des espèces et des populations animales urbaines ou rurales, de préservation de la santé publique et de développement durable, dans le cadre d'une approche « One Health » (une seule santé).



Cinq écoles vétérinaires françaises forment des vétérinaires

Quatre écoles publiques

- École nationale vétérinaire d'Alfort - **ENVA**
- École nationale vétérinaire de Lyon - **VetAgro Sup**
- École nationale vétérinaire de Nantes - **Oniris VetAgroBio Nantes**
- École nationale vétérinaire de Toulouse - **ENVT**

Une école privée au sein d'un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture

- École vétérinaire **UniLaSalle** de Rouen

Formation & diplôme



Durée

- 6 ans d'études après le bac pour devenir vétérinaire en école vétérinaire pour les étudiants recrutés par les concours post-bac ;
- au moins 7 ans d'études après le bac pour devenir vétérinaire, dont 5 en école vétérinaire pour les étudiants recrutés en 2^e année d'école vétérinaire, après une classe préparatoire, un BTS/BTS/BTSM/, un DUT/BUT ou une L2/L3.

Enseignements en école vétérinaire

- une 1^{ère} année à visée propédeutique pour les étudiants qui entrent après les concours post-bac ;
- 4 ans d'études fondamentales vétérinaires (2^e année à la 5^e année) comprenant des enseignements théoriques, des travaux pratiques ou dirigés et de formation clinique ou hospitalière, sanctionnées par un diplôme conférant grade de master ;
- une dernière année d'approfondissement dans des secteurs professionnels choisis (animaux de production, animaux de compagnie, équidés, entreprise, recherche, santé publique vétérinaire) permettant de soutenir la thèse de diplôme d'État de docteur vétérinaire.

Nature du diplôme : diplôme d'État de docteur vétérinaire, permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux, en France ainsi que dans l'Union européenne.

Atouts des écoles vétérinaires françaises : un enseignement de haut niveau, notamment clinique et hospitalier, en lien avec la recherche, une vie étudiante riche grâce à un milieu associatif dynamique.

Une excellente insertion professionnelle.





À chacun sa voie pour entrer en école vétérinaire

Les concours des écoles vétérinaires, publiques ou privée, sont réservés aux candidats de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse.

→ Un concours «vété» commun aux 4 écoles nationales vétérinaires françaises (Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse) et un concours spécifique pour l'école privée vétérinaire de Rouen

Je prépare un bac	Concours «vété» voie post-bac	Via Parcoursup© Plus d'infos sur concours-veto-postbac.fr
	Concours spécifique de l'école privée	Via Parcoursup© Plus d'infos sur Unilasalle.fr
J'ai un bac général	Concours «vété» voie CPGE BCPST	Après une prépa BCPST en 2 ans dans la mesure où les épreuves portent sur le programme de CPGE BCPST Plus d'infos sur concours-agro-veto.net
J'ai un bac technologique	Concours «vété» voie CPGE TB	Après une prépa TB en 2 ans dans la mesure où les épreuves portent sur le programme de CPGE TB Plus d'infos sur concours-agro-veto.net
Je prépare un BTSA/BTS/BTSM (ou l'année qui suit l'obtention d'un de ces diplômes)	Concours «vété» voie BTSA et BTS	Les lauréats du concours suivent 1 an en section vétérinaire de classe agro-vété post BTSA et BTS. La validation des 60 ECTS correspondants assure une place en école nationale vétérinaire. Plus d'infos sur concours-agro-veto.net
Je prépare une licence ou licence pro	Concours «vété» voie Licence	Dès la 2 ^e année de licence Plus d'infos sur concours-agro-veto.net
Je prépare un BUT	Concours «vété» voie BUT	Dès la 2 ^e année de BUT Plus d'infos sur concours-agro-veto.net

Les lauréats post-bac sont admis en 1^{ère} année d'études vétérinaires ; ceux des autres voies sont admis en 2^e année.
Nombre de places par voie au concours «vété» donné à titre indicatif (chiffres de la session 2025) : Post-bac : 280 / CPGE BCPST ou TB : 280 / BTSA et BTS : 52 / Licence : 52 / BUT : 52..

98%

des vétérinaires entrés sur le marché du travail sont en emploi un an après la sortie de l'école

Rémunération moyenne annuelle

37 172 €
brut

La moyenne est calculée pour une activité professionnelle salariée à temps plein en France. Les primes et avantages sont pris en compte.

Principales fonctions exercées

Vétérinaire animaux de compagnie **57%**
Vétérinaire mixte ... **23%**
Vétérinaire animaux d'élevage .. **5%**
Vétérinaire équins ... **5%**



75%

sont des femmes



83%

des salariés sont en CDI

Source : enquête exhaustive réalisée par les écoles nationales vétérinaires sur l'insertion professionnelle à 1 an des diplômés de la promotion 2021.

laventureduvivant.fr

agriculture.gouv.fr